

Département du CHER

République Française

MAIRIE

18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08
Télécopie 02 48 76 50 10
e-mail : mairie@beffes.fr
site : www.beffes.fr

Procès-verbal de Conseil Municipal

Séance du 6 Janvier 2025

L'an 2025 et le 6 Janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de SERVOIS BERTRAND, Adjoint.

Présents : M. SERVOIS BERTRAND, Adjoint, Mmes : BRIDIER Anne-Sophie, METENIER Martine, MM : DEBIENNE Frédéric, GODARD Marc, HERARD Claude, PERRIN Jean, TARDIVON Guy.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHABIN Patricia à M. TARDIVON Guy, MM : LE CAM Olivier à M. SERVOIS BERTRAND, SMITH Thierry à M. PERRIN Jean

Absent(s) : Mmes : BARRIERE Christelle, FERNANDES Virginie, M. DESPIEGALAERE Thierry

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 8

Date de la convocation : 31/12/2024

Date d'affichage : 21/12/2024

A été nommé(e) secrétaire : M. PERRIN Jean

SOMMAIRE

- Adoption du projet de ravalement des façades de l'église Sainte-Catherine et de son plan de financement prévisionnel - n° 2025001
- Participation financière pour sortie éducative à Paris des élèves du collège Aumeunier Michot - n° 2025002
- Participation financière aux Olympiades des Sciences au collège Roger Martin du Gard - n° 2025003
- Délibération portant création d'emplois d'agents recenseurs - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2024048 DU 27/09/2024 – n°2025004

LE CONSEIL MUNICIPAL ARRETE LE PROCES-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2024

Adoption du projet de ravalement des façades de l'église Sainte-Catherine et de son plan de financement prévisionnel

réf : 2025001

Monsieur SERVOIS, 1^{er} adjoint, rappelle le projet de ravalement des façades de l'église Sainte-Catherine et ses enjeux. Il présente l'étude diagnostique du maître d'œuvre avec le diagnostic sanitaire, les plans, l'estimation des coûts et le plan de financement prévisionnel et sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention de DETR ainsi qu'auprès des différents financeurs fléchés dans le tableau de financement ci-dessous.

Le coût global prévisionnel de l'opération au stade diagnostique - avant-projet est estimé à 367 160,00 € H.T de dépenses éligibles à la DETR.

Attendu que ce projet peut relever des opérations éligibles au titre de la catégorie 61 - Tout bâtiment public appartenant aux communes et communautés de communes : acquisition de bâtiments, construction, rénovation et travaux d'aménagement de la DETR 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte l'opération dénommée « ravalement des façades de l'église Sainte-Catherine » de BEFFES.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessous

Dépenses (€ HT)	Recettes (€)
Etudes Préalables/Frais annexes 2 500,00 (diagnostics, publications, ...)	Etat /DETR (40%)146 864,00
Honoraires 32 460,00 (maîtrise d'œuvre, AMO,...)	Autofinancement (60%) 220 296,00
Travaux 302 000,00	
Imprévus/Aléas 30 200,00	

TOTAL 367 160,00

TOTAL 367 160,00

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à réaliser auprès :

- De la PREFECTURE du CHER, au titre de la catégorie 61 - Tout bâtiment public appartenant aux communes et communautés de communes : acquisition de bâtiments, construction, rénovation et travaux d'aménagement, une demande de DETR de 146 864,00 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier se rapportant à cette opération.

Dit que les crédits correspondants à cette opération sont inscrits au budget primitif 2025.

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstentions : 0)

Participation financière pour sortie éducative à Paris des élèves du collège Aumeunier Michot

réf : 2025002

Vu la demande de Mme DEGANO GABEZ, conseillère principale d'éducation du collège Aumeunier Michot.

Considérant qu'une habitante de Beffes est scolarisée dans cet établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une aide financière de 50,00 € au collège Aumeunier Michot de la Charité-sur-Loire (Nièvre) pour la participation à une sortie éducative des élèves délégués à Paris afin de visiter le siège de l'UNESCO.

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstentions : 0)

Participation financière aux Olympiades des Sciences au collège Roger Martin du Gard

réf : 2025003

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une aide financière de 200,00 € au collège Roger Martin du Gard de Sancergues pour participer à l'organisation de la journée "Olympiades des sciences".

A la majorité (pour : 7 - contre : 0 - abstentions : 4)

Délibération portant création d'emplois d'agents recenseurs - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2024048 DU 27/09/2024

ref : 2025004

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins

de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

La création de 2 emplois contractuels à temps non complet, pour la période du 03/01/2025 au 17/02/2025, en application de l'article 3/2 de la loi n°84-53 précitée, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Les agents seront payés

- Suivant l'indice brut 367, majoré 366 auquel s'ajoute le supplément familial de traitement, s'il y a lieu, au prorata des heures travaillées,

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstentions : 0)


Le 1^{er} adjoint,
SERVOIS Bertrand



En mairie, le 16/01/2025

Le secrétaire de séance,
PERRIN Jean

